



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



VISITE TERRAIN SUITE AUX DÉGÂTS DE LA TEMPÊTE BÉRYL DANS LE SUD-OUEST DE LA MARTINIQUE

**COMMISSION ENVIRONNEMENT, RISQUES MAJEURS,
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, MOBILITÉS, TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES**



Flashez le QR code pour rejoindre la chaîne WhatsApp du CÉSECÉM



SOMMAIRE

Quelques propos entendus.....	page : 3
Nos préconisations.....	page : 4
1. Sur l'aide financière.....	page : 4
2. Sur la prise en charge par les assurances des usagers du littoral, professionnels ou particuliers.....	page : 4
3. Sur l'aménagement du territoire.....	page : 5
4. Sur la connaissance et l'information.....	page : 5

La tempête Béryl est passée sur l'arc antillais fin juin 2024. C'est dans la nuit du 1^{er} juillet 2024 que ses effets se sont faits le plus intensément ressentir, particulièrement sur le littoral caraïbe de la Martinique en raison de la forte houle inhabituelle dans son intensité et dans sa direction.

Une délégation de la commission Environnement, risques majeurs, aménagement de l'espace, mobilités, transition écologique et énergies renouvelables (ERAMOTE) du CÉSECÉM a organisé une visite le 10 juillet 2024 pour rencontrer la population, observer les dégâts, dans les communes de Sainte-Anne, Sainte-Luce, Diamant et Anses d'Arlet, et établir la présente note.

Les conseillers ayant participé à la visite sont les suivants :

- Mme Agnès ADOLPHE
- M. Gilles BELMO
- M. Mahmoudou DIALLO
- M. Pierre GALLET de SAINT-AURIN
- M. Albéric MARCELIN
- M. Max VOYER



QUELQUES PROPOS ENTENDUS

- « Du jamais vu, et je suis là depuis quarante ans. De mémoire de tous les Saintannais, c'est du jamais vu. » **un restaurateur de Sainte-Anne**
- « La mer a déposé des sargasses sur les toits ! » **un restaurateur de Sainte-Anne**
- « Les marins pêcheurs ont relâché leur attention à la suite de la communication du préfet, la cellule de crise n'a pas été activée » **un pêcheur de Sainte-Anne**
- « 6 mois de travaux de remise en état, peut-être 4 mois ? Environ 50.000 euros de dégâts » **un restaurateur de Sainte-Anne**
- « Les bateaux étaient normalement à l'abri dans le port de Petite Anse : malgré tout les vagues sont passées par-dessus l'enrochement et nous avons été obligés dans la nuit de sortir les bateaux de l'eau avec un tracteur' » **un pêcheur des Anses d'Arlet**
- « 95% des casiers sont perdus, à 280 euros pièce. Il y a entre 20 et 60 casiers par pêcheur, et 24 pêcheurs » **un pêcheur de Sainte-Anne**
- « Mon père m'a toujours dit : Lè ou ka wè dlo vivi kon sa (du Diamant) zot kè pren fé » **une restauratrice de Sainte-Luce**
- « Les administrés ont été avertis par les réseaux, par whatsapp, on est passés, aucun bateau cassé, le nécessaire a été fait l'avant-veille » **une adjointe au maire de Sainte-Luce**
- « La mer a emporté toute la plage », **le maire du Diamant**
- « Pertes de casiers. Coraux arrachés. Sinon les pêcheurs sont tranquilles car ils sont protégés par la mangrove. » **le maire du Diamant**
- « Le risque submersion parle aux pêcheurs, mais pas aux riverains. » **le maire du Diamant**
- « Notre préparation : élagage, PC crise, exercices tsunami avec les écoles du bourg et les autres aussi. » **le maire du Diamant**
- « Délocalisation sur 15 à 20 ans ? L'idée est d'interdire de construire sur le littoral, voire de déplacer ce qui est construit. » **le maire du Diamant**

La délégation de la commission ERAMOTE a constaté que les dégâts ont été plus importants que ce à quoi on pouvait s'attendre, s'agissant d'un phénomène qui est resté au niveau de tempête, et qui est passé très au sud de la Martinique.

Les paramètres qui ont généré ces dégâts sont l'intensité et la direction de la houle.

Des administrés ont regretté avoir été rassurés par les messages de diminution de vigilance sur les pluies et les vents, et d'avoir ainsi relâché leur attention sur les risques houle et submersion.

NOS PRÉCONISATIONS

La commission ERAMOTE du CÉSECÉM formule les préconisations suivantes :

1. Sur l'aide financière :

Préconisation n°1 : Demander au Ministère des Outremer le maintien du dispositif de fonds de solidarité des Outremer, son abondement et la redéfinition des critères d'attribution.

Préconisation n°2 : Permettre l'exonération de taxe foncière, sur l'exercice en cours, pour les personnes ayant subi des dégâts.



2. Sur la prise en charge par les assurances des usagers du littoral, professionnels ou particuliers :

Préconisation n°3 : Assouplir le critère permettant d'assurer l'utilisateur lorsqu'il est situé à moins de 100 m du rivage.

Préconisation n°4 : Élaborer une campagne de sensibilisation à l'adresse des marins-pêcheurs dont un certain nombre n'est pas assuré.



3. Sur l'aménagement du territoire :

Préconisation n°5 : Actualiser le Schéma d'Aménagement Régional en particulier en prenant en compte la nécessaire délocalisation des activités économiques et des résidences situées sur la bande littorale d'ici 2050.

Préconisation n°6 : Revoir la conception des ports de pêches et de leurs équipements afin d'améliorer les conditions de mise en sécurité des embarcations et du matériel de pêche.

4. Sur la connaissance et l'information :

Préconisation n°7 : Parfaire les connaissances scientifiques sur les risques de submersion marine et sur les risques tsunamiques.

Préconisation n°8 : Renforcer l'information préventive et lancer des campagnes de communication sur les risques de submersion à l'attention des professionnels et des citoyens.

Autres projets susceptibles de vous intéresser

[SYNTHÈSE] **Vos propositions pour faire face aux risques majeurs ?**

Publié le :
08/05/24



[RAPPORT] **Constats et propositions, 1 an après les glissements de terrain du nord**

Publié le :
03/11/21



[PLATEFORME] **Risques majeurs : la carte des sites refuges**

Publié le :
12/10/21



[RAPPORT] **Risques majeurs : 2 propositions pour mobiliser et responsabiliser la population**

Publié le :
30/04/21



[SYNTHÈSE] **59 propositions pour préparer la Martinique aux risques majeurs**

Publié le :
15/09/21



[RAPPORT] **Aménager face aux risques majeurs**

Publié le :
13/11/20





www.cesecem.mq

